

N° 88

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 2001

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 2002, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME XII

RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Par Mme Danièle POURTAUD,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : M. Jacques Valade, *président* ; MM. Xavier Darcos, Ambroise Dupont, Pierre Laffitte, Mme Danièle Pourtaud, MM. Ivan Renar, Philippe Richert, *vice-présidents* ; MM. Alain Dufaut, Philippe Nachbar, Philippe Nogrix, Jean-François Picheral, *secrétaires* ; MM. Jean Arthuis, François Autain, Mme Marie-Christine Blandin, MM. Louis de Broissia, Jean-Claude Carle, Jean-Louis Carrère, Gérard Collomb, Yves Dauge, Mme Annie David, MM. Fernard Demilly, Christian Demuynck, Jacques Dominati, Jean-Léonce Dupont, Louis Duvernois, Daniel Eckenspieller, Mme Françoise Férat, MM. Bernard Fournier, Jean François-Poncet, Jean-Noël Guérini, Michel Guerry, Marcel Henry, Jean-François Humbert, André Labarrère, Serge Lagauche, Robert Lafoaulu, Jacques Legendre, Serge Lepeltier, Pierre Martin, Jean-Luc Miraux, Bernard Murat, Mme Monique Papon, MM. Jack Ralite, Victor Reux, René-Pierre Signé, Michel Thiollière, Jean-Marc Todeschini, Jean-Marie Vanlerenberghe, Marcel Vidal, Henri Weber.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (11ème législ.) : 3262, 3320 à 3325 et T.A. 721

Sénat : 86 et 87 (annexe n° 1) (2001-2002)

Lois de finances.

SOMMAIRE

Pages

EXPOSÉ GÉNÉRAL.....	4
I. LES CRÉDITS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT	6
A. L'ÉVOLUTION GLOBALE	6
B. LA COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE	7
II. L'ACTION AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE.....	9
A. LES ORIENTATIONS.....	9
B. LE FINANCEMENT	10
C. LES ORGANISMES	13
1. <i>TV5</i>	13
a) La poursuite de la mise en oeuvre du plan d'entreprise.....	13
b) Le règlement du dossier de TV5 Amérique	18
2. <i>CFI</i>	20
a) Les orientations	20
b) Le financement	23
3. <i>RFI</i>	23
a) Les orientations	23
b) Les perspectives budgétaires	24
D. L'AIDE À LA DIFFUSION INTERNATIONALE DES CHAÎNES FRANÇAISES	26
III. L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS	27
A. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS	27
B. LA RÉFORME DU STATUT DES ENSEIGNANTS	28
C. LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS	32
1. <i>Le programme Major</i>	32
2. <i>Edufrance</i>	33
a) Le bilan 2000	33
b) Le budget	36
IV. L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE	36
A. LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS.....	36
1. <i>La composition du réseau</i>	36

2. <i>Le financement du réseau</i>	37
3. <i>L'évolution du réseau</i>	38
a) Une évaluation sévère	38
b) Les initiatives du ministère	41
B. L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION ARTISTIQUE	41
EXAMEN EN COMMISSION	43
CONCLUSION	47

Mesdames, Messieurs,

Lors de son audition sur le projet de budget, le ministre délégué à la coopération et à la francophonie a exprimé le sentiment que nous, Français, étions, après les dramatiques événements du 11 septembre, plus que jamais convaincus que la paix dans le monde passe par la bataille des idées et par la diversité culturelle. Je voudrais, en rappelant ces paroles fortes en préambule du rapport pour avis de votre commission, mettre en valeur le fait que les crédits de l'action culturelle, scientifique et technique sont l'instrument le plus direct dont la France dispose pour mener ces deux batailles essentielles.

Au delà des indicateurs budgétaires présentés dans les pages qui suivent, le présent rapport tente d'illustrer l'effort continu de rationalisation et de modernisation accompli pour renforcer la bataille des idées et faire avancer la diversité culturelle.

La rationalisation et la modernisation ont d'abord touché les structures ministérielles. Nous disposons, dans le secteur qui intéresse votre commission, du premier bilan de la réforme de 1999, qui avait décidé de fusionner les administrations du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération. Ce bilan est retracé par le rapport d'activité 2000 de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), publié en avril 2001. Je rappelle que la DGCID, dont la compétence s'étend aussi bien aux relations culturelles scientifiques et techniques qu'à la coopération au développement, gère 40 % du budget des ministères des affaires étrangères, emploie 500 personnes à Paris et 6 000 dans le monde.

La diversité et la technicité des missions qu'elle assume dans le domaine des relations culturelles scientifiques et techniques est extrême. Entre l'évolution du statut des principales catégories d'enseignants en poste dans les établissements français à l'étranger, le redéploiement de la carte des centres culturels, les modalités de l'appui à la diffusion internationale des chaînes françaises, l'application aux États-Unis des méthodes qui ont permis la relance de TV5 dans le reste du monde, le financement par l'Association française

d'action artistique de multiples manifestations culturelles et bien d'autres actions, notre « diplomatie d'influence » emprunte des voies très diverses.

Sans me lancer dans la tentative aléatoire de ventiler les dotations de la DGCID entre ses deux blocs de compétence, je vais illustrer l'orientation des crédits 2002 dans le domaine des relations culturelles scientifiques et techniques en présentant les mesures nouvelles dédiées à cette politique, puis présenter quelques dossier cruciaux ayant de longue date retenu l'attention de votre commission des affaires culturelles, vérifiant ainsi que l'action culturelle extérieure reste une priorité de notre diplomatie.

I. LES CRÉDITS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

A. L'ÉVOLUTION GLOBALE

A l'intérieur d'un projet de budget en augmentation de 1,3 %, les crédits des relations culturelles extérieures sont gérés par la direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), qui constitue depuis deux ans le cadre administratif de mise en œuvre des compétences du ministère des affaires étrangères en matière de coopération culturelle, scientifique et éducative comme en matière de coopération technique et au développement, cette dernière n'étant pas du ressort de votre commission.

Nous disposons du premier bilan pour ce secteur de la réforme de 1999, qui avait décidé de fusionner les administrations du ministère des affaires étrangères et du ministère de la coopération. Ce bilan est retracé par le rapport d'activité 2000 de la DGCID, publié en avril 2001. Il rappelle que la DGCID, qui gère 40 % du budget du ministère des affaires étrangères, emploie 500 personnes à Paris et est à la tête d'un réseau de 6000 personnes dans le monde.

Les crédits de la DGCID s'élèveront, en 2002, à 9,3 milliards de francs, et comporteront 130 millions de francs de mesures nouvelles.

Sans entreprendre la tentative aléatoire de ventiler les dotations de la DGCID entre ses deux blocs de compétence, le présent rapport va tenter d'illustrer l'orientation des crédits 2002 dans les domaines de compétence de votre commission en présentant les mesures nouvelles dédiées à la coopération culturelle, ce qui permettra de vérifier que l'action culturelle extérieure reste une priorité de notre diplomatie.

Le budget 2002 de la DGCID suit les lignes directrices suivantes :

- stabilisation de la part des crédits consacrés à l'expertise (missions de courte et moyenne durée et assistance technique) dans le total des crédits d'intervention ;

- priorité thématique aux idées et aux valeurs ;

- accueil des futures élites, exposition maximale des images françaises, exportation des produits culturels ;

- renforcement des outils de la coopération et spécialement des réseaux culturels et scolaires français à l'étranger, qui restent un instrument essentiel de la diplomatie d'influence.

On constate que les deux dernières priorités définies pour 2002 correspondent au champ de compétence de votre commission des affaires culturelles.

B. LA COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

En fonction de ces priorités, les mesures nouvelles prévues pour la coopération culturelle, scientifique et technique dans le projet de loi de finances s'analysent ainsi :

- **Titre III (moyens des services)**

Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger : +3.316.558 euros (+ 21,75 millions de francs). Cette augmentation de crédits résulte du solde des mesures suivantes :

- mesures acquises et mesures d'ajustement : +3.574.580 euros (+ 23,45 millions de francs), incluant l'évolution de l'effet change-prix sur les rémunérations, la non reconduction des amendements parlementaires et les transformations d'emplois ;

- mesure nouvelle pour les bourses scolaires : +1.372.388 euros (+9 millions de francs) ;

- transfert de la gestion d'établissements scolaires assurée jusqu'à présent par l'AEFE : - 810.237 euros (- 5,3 millions de francs) ;

- rationalisation du réseau : - 820.173 euros (- 5,4 millions de francs).

Établissements à autonomie financière : + 4.718.642 d'euros (+30,95 millions de francs). Ce montant comprend :

- des mesures d'ajustement, à hauteur de 1,40 million d'euros (9,2 millions de francs) pour tenir compte de l'effet change-prix et de la revalorisation des rémunérations publiques pour le personnel expatrié des alliances françaises ;

- une mesure nouvelle de 1,52 million d'euros (10 millions de francs) pour financer la première étape d'une mesure d'harmonisation des statuts et des grilles de salaires des recrutés locaux des établissements à autonomie financière ;

- une mesure nouvelle de 1,52 million d'euros (10 millions de francs) pour le renforcement des moyens des établissements culturels.

• **Titre IV (interventions publiques)**

Programme des bourses d'excellence "Major" : +1,524 million d'euros (+10 millions de francs)

Ce programme concerne, comme on le verra ci-après, les titulaires des bourses d'excellence de l'AEFE, lauréats des concours d'entrée aux grandes Écoles ou des étudiants titulaires du premier cycle des universités.

Appui aux médiathèques : +0,765 million d'euros (+5 millions de francs).

La recherche française s'exprime traditionnellement dans des revues spécialisées grâce auxquelles la vie intellectuelle française peut connaître une diffusion internationale. Il est prévu d'accroître leur diffusion à l'étranger :

- en finançant l'abonnement à une sélection de 25 revues françaises (en philosophie, sciences humaines et sociales) de 2.000 personnalités francophones, universitaires, chercheurs, publicistes, journaux spécialisés, éditeurs, choisis par les ambassades en raison de l'importance de leurs travaux et de l'influence qu'elles exercent sur l'opinion publique ou leur milieu professionnel (0,381 million d'euros) ;

- par la création sur un site web français de la « revue des revues ». Il s'agit de mettre en ligne le sommaire et quelques articles, traduits en 6 langues, de la sélection des 25 revues (0,152 million d'euros).

L'Association pour la Diffusion de la Pensée Française (ADPF) sera l'opérateur de ces deux actions.

- les médiathèques françaises à l'étranger devront adapter leurs outils pour accompagner cette politique. En particulier, 0,232 million d'euros seront disponibles en mesure nouvelle pour leur permettre de mener des actions de promotion en réseau (formation, expertise, gestion, services questions-réponses, travaux documentaires).

Subventions aux opérateurs de l'action audiovisuelle extérieure : +4,634 millions d'euros (+30,4 millions de francs)

Ceci comprend :

- un supplément de crédit de 3,872 millions d'euros (25,4 millions de francs) pour TV5.

Comme on le verra ci-dessous, la réforme des structures de TV5 a conduit en janvier 2001 les partenaires de la chaîne à adopter le principe d'un dispositif gestionnaire unique comportant la reconfiguration de la diffusion de TV5 sur le continent américain. Ce dispositif confère à la France de nouvelles

responsabilités dont l'étendue sera évoquée ci-dessous et dont il convient d'assurer le financement ;

- un supplément de crédit de 0,762 million d'euros (+5 millions de francs) pour RFI.

On notera qu'une partie des mesures nouvelles des titres III et IV a pu être financée, à hauteur de 2,16 millions d'euros (14,2 millions de francs), par redéploiement des marges dégagées à travers l'ensemble du dispositif de coopération, hors assistance technique.

II. L'ACTION AUDIOVISUELLE EXTÉRIEURE

A. LES ORIENTATIONS

Il est utile de rappeler à titre liminaire le cadre global dans lequel s'inscrit depuis trois ans l'action audiovisuelle extérieure de la France.

Le gouvernement avait décidé en 1998 d'accentuer l'effort public en faveur de la diffusion internationale des chaînes et des programmes français.

Les marges de progression des dotations de l'État se révélant étroites, le ministère des affaires étrangères avait engagé à cette occasion un rééquilibrage limité du budget de l'action audiovisuelle extérieure en faveur de la télévision extérieure, qui ne disposait jusque là pas de moyens financiers à la hauteur du rôle que joue aujourd'hui ce média.

Les nouvelles priorités de l'action audiovisuelle extérieure, présentées au Conseil des ministres le 30 avril 1998, demeurent aujourd'hui le cadre général de l'action du Gouvernement dans ce domaine.

Il est possible de les résumer ainsi :

1/ Améliorer l'exportation des programmes de télévision français et leur diffusion sur les antennes des télévisions étrangères.

Les téléspectateurs de tous pays regardant généralement la télévision dans leur propre langue, l'exposition régulière de programmes télévisés français, doublés ou sous-titrés, sur les télévisions nationales est un important vecteur d'influence culturelle.

L'appui aux efforts des exportateurs de programmes audiovisuels français est a donc été défini comme objectif prioritaire, et un effort

budgétaire continu du ministère des affaires étrangères a été réalisé depuis 1998.

Les résultats à l'exportation ont de fait connu au cours des dernières années une progression régulière : 130 millions d'euros (848 millions de francs) de chiffre d'affaires à l'exportation en 2000 pour les programmes télévisés français, contre 114 millions d'euros (748 millions de francs) en 1998, ce qui représente une progression de 13,4 %.

2/ Encourager l'internationalisation des entreprises audiovisuelles françaises.

Le Gouvernement a décidé de soutenir le développement international des entreprises audiovisuelles sur les marchés mondiaux. La création de marques mondialement connues, l'exportation de concepts de chaînes ou de formats de programmes, la prise de participation dans des réseaux de distribution locaux sont en effet des enjeux importants pour la présence des programmes français. L'aide des pouvoirs publics a pris depuis 1998 la forme d'un soutien financier aux chaînes de télévision présentes dans des bouquets satellitaires diffusés à l'étranger.

En Afrique subsaharienne, où le marché de la télévision par satellite est beaucoup moins avancé, les pouvoirs publics ont choisi une démarche plus volontariste en constituant un bouquet satellitaire francophone d'une dizaine de chaînes, géré depuis juin 2000 par CFI.

3/ Assurer la présence mondiale de programmes français et en français.

Le gouvernement a décidé de s'appuyer sur TV5 pour fournir dans l'ensemble du monde un regard français sur l'évolution du monde, une ouverture sur la culture de notre pays ainsi que, à nos compatriotes expatriés, un lien permanent avec la France.

Pour répondre à cette ambition, TV5 a bénéficié depuis quatre ans d'un effort budgétaire soutenu du ministère des affaires étrangères (+78 % entre 1998 et 2002), qui lui a permis de moderniser son antenne au début de 1999, ce qui a assuré la progression significative de l'audience dans les zones sous la responsabilité du pôle parisien de la chaîne.

B. LE FINANCEMENT

Depuis l'exercice 1999, la totalité des financements apportés à l'audiovisuel extérieur par le ministère des affaires étrangères est imputée sur le chapitre 42-14 du budget du ministère.

Une relance significative de l'effort budgétaire est intervenue en 1999, avec une augmentation nette des moyens de 14,48 millions d'euros (95 millions de francs), financée par une partie des économies réalisées sur l'onde courte radiophonique et par redéploiement au sein du budget de l'action culturelle, scientifique et technique du ministère des affaires étrangères.

Cet effort s'est poursuivi en 2000 et 2001 avec une nouvelle augmentation des moyens de TV5, par redéploiement dans le budget du ministère des affaires étrangères de 3,81 millions d'euros (25 millions de francs) en 2000 et de 1,52 million d'euros (10 millions de francs) en 2001, ce qui a permis à la chaîne de poursuivre la mise en place de son plan de modernisation et de financer les premières conséquences du règlement du dossier de TV5 Amériques. L'évolution des subventions du ministère des affaires étrangères aux autres opérateurs a subi en revanche une évolution moins favorable, conformément au rééquilibrage décidé en faveur de la télévision extérieure.

La réforme des structures de TV5 décidée en juin 2001 augmente mécaniquement la contribution annuelle de la France de 3,22 millions d'euros (21,1 millions de francs), la modification des clés de répartition des coûts représentant +2 millions d'euros (13,1 millions de francs) et les surcoûts techniques s'élevant à +1,22 million d'euros (8 millions de francs).

En 2001, le coût de TV5 Monde sur la période de lancement (août-décembre) sera absorbé grâce à des reliquats budgétaires disponibles en provenance de TV5 USA et grâce à un complément de subvention de 1,98 million d'euros (13 millions de francs) versé par anticipation à la fin 2000 par le ministère des affaires étrangères par redéploiement de reliquats disponibles sur le chapitre 42-14.

Le ministère des affaires étrangères a ainsi choisi de faire à nouveau de l'opérateur francophone la priorité absolue du projet de budget 2002. Outre les ajustements évoqués ci-dessus, cette priorité se traduira par un double effort budgétaire, à nouveau intégralement financé par redéploiement au sein du budget du ministère des affaires étrangères :

- une mesure nouvelle de 3,87 millions d'euros (25,4 millions de francs), dévolue en totalité à TV5, abondera le chapitre 42-14 ;

- un redéploiement complémentaire de 1,22 million d'euros (8 millions de francs) au sein du chapitre doit permettre par ailleurs de maintenir les améliorations de programmation déjà en place (sport, cinéma, sous-titrage) et si possible de les renforcer.

Par ailleurs, la politique de soutien à la diffusion internationale des chaînes françaises sera poursuivie mais devrait être concentrée sur les projets déjà lancés, pour la plupart encore très fragiles et dépendants du maintien de

l'aide publique. Compte tenu du principe de dégressivité adopté pour la gestion de cette aide, son enveloppe budgétaire enregistrera une réduction significative, ce qui permettra de procéder aux redéploiements arrêtés en faveur de TV5. Les crédits alloués à CFI seront reconduits à l'identique.

Les tableaux suivants retracent l'évolution des dotations de l'audiovisuel extérieur (hors radio).

(en millions d'euros)

BENEFICIAIRE	1999	2000	2001		PLF 2002	part MAE dans le financement public français
			LFI	exécution		
<u>TV5</u> ¹	53,28	56,03	57,55	58,92	62,64	93,5%
<u>CFI</u>	23,32	22,52 ²	22,52	22,52	22,52	100%
<u>diffusion internationale de France Télévision</u>	2,03	0,96	0,96	0,96	0,96	100%
<u>Diffusion Maghreb</u>	-	1,98	1,98	-	-	-
<u>Bouquets satellitaires</u>	9,30	10,69	10,38	10,35	10,35	64,8%
<u>Portinvest (Le Sat)</u>	3,09 ³	1,95	1,95	1,65	1,65	100%
<u>Euronews</u> ⁴	3,26	3,20	3,20	3,20	3,20	19%
<u>Appui aux exportations</u>	2,79	3,35	3,66	3,66	3,96	53,3%
TOTAL	97,08	100,68	100,02	102,20	105,28	88,5%

¹ dont 3,99 millions d'euros versés par France 2 et France 3

² dont 2,04 millions d'euros versés à la Sofirad pour recapitalisation de sa filiale CFI

³ dont 0,76 millions d'euros de recapitalisation versés à CFI

⁴ dont 2,59 millions d'euros versés par les actionnaires France 2 et France 3

(en millions de francs)

BENEFICIAIRE	1999	2000	2001		PLF 2002	part MAE dans le financement public français
			LFI	exécution		
<u>TV5¹</u>	349,5	367,5	377,5	386,5	410,9	93,5%
<u>CFI</u>	153,0	147,7 ²	147,7	147,7	147,7	100%
<u>diffusion internationale de France Télévision</u>	13,3	6,3	6,3	6,3	6,3	100%
<u>Diffusion Maghreb</u>	-	13,0	13,0	-	-	-
<u>Bouquets satellitaires</u>	61,0	70,1	68,1	67,9	67,9	64,8%
<u>Portinvest (Le Sat)</u>	20,3 ³	12,8	12,8	10,8	10,8	100%
<u>Euronews⁴</u>	21,4	21,0	21,0	21,0	21,0	19%
<u>Appui aux exportations</u>	18,3	22,0	24,0	24,0	26,0	53,3%
TOTAL	636,8	660,4	656,1	670,4	690,6	88,5%

C. LES ORGANISMES

1. TV5

a) La poursuite de la mise en oeuvre du plan d'entreprise

Ces douze derniers mois, TV5 a consolidé l'acquis de la numérisation de sa diffusion, de la régionalisation de ses signaux et de la refonte des programmes.

La chaîne a enregistré entre juin 1998 et mars 2001 une progression de 48 % de son initialisation dans le monde. Pour les signaux gérés depuis Paris, la progression a été de 56 % durant la même période.

TV5 est ainsi la quatrième chaîne internationale, après MTV, Eurosport et CNN sur la zone Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient. Sur l'ensemble du monde, elle conserve sa troisième position après MTV et CNN.

Avec ses signaux diffusés sur une quarantaine de transpondeurs satellitaires, une présence négociée sur 6000 réseaux câblés, sur plus de

¹ dont 26,2 millions de francs versés par France 2 et France 3

² dont 13,35 millions de francs versés à la Sofirad pour recapitalisation de sa filiale CFI

³ dont 5 millions de francs de recapitalisation versés à CFI

⁴ dont 17 millions de francs versés par les actionnaires France 2 et France 3

25 bouquets et sur plusieurs millions de paraboles individuelles ou collectives, TV5 est actuellement disponible sur l'ensemble de la planète et peut atteindre plus de 130 millions de foyers.

Les études d'audience menées ces derniers mois font par ailleurs apparaître des chiffres en forte croissance dans de nombreux pays, dont la France. Les tableaux établis par la chaîne sur la base des résultats obtenus au travers de 56 sondages par 23 instituts différents montrent que 30 millions de téléspectateurs regardent au moins une fois par semaine TV5 dans 26 pays d'Europe et d'Afrique du Nord, près de 3 millions de personnes dans 10 pays d'Afrique sub-saharienne, plus de 3 millions au Proche et Moyen Orient, et 700 000 au Cambodge et en Thaï lande. Ces chiffres concernent près de 60 % du total des téléspectateurs de TV5 à travers le monde, soit près de 77 millions de foyers, dont plus de 37 millions regardent TV5 chaque semaine, et près de 10 millions chaque jour. Les tableaux des pages suivantes présentent pays par pays les résultats de ces sondages.

Les objectifs stratégiques définis en 1998 dans le plan d'entreprise triennal de la société ainsi atteints, la société a axé en 2001 ses principaux efforts sur la programmation. L'amélioration de la programmation cinéma a notamment été rendue possible par un prélèvement sur les stocks constitués à la fin de 2000 grâce à des ressources non reconductibles. Une mesure nouvelle de 1,52 million d'euros (10 millions de francs) a été accordée par ailleurs en 2001 à TV5 par le ministère des affaires étrangères, pour lui permettre de renforcer sa programmation « jeunesse » sur la grille TV5 Orient.

Les autres améliorations réalisées dans divers secteurs d'intervention ont nécessité des redéploiements budgétaires internes.

TV 5 – RÉSULTATS D’AUDIENCE DISPONIBLES

Pays	Foyers recevant TV5 (estim TV5 juin 01)	Maîtrise du français	Notoriété assistée TV5	Population de référence	AC hebdo (%)	AC hebdo (individus) **	AC quot (%)	AC quot (individus)	Sources
EUROPE FRANCOPHONE									
Belgique	1 745 545			15 ans et +	nc	1 760 000	15,3 %	5 11 000	CIM 01
France	4 302 000		51 %	15 ans et +	20,9 %	2 000 357	5,7 %	547 731	BVA 01, Médiacabsat 01*
France	8 271 252			15 ans et +	20,9 %	3 845 886	5,7 %	1 053 068	Estimation TV5
Suisse	2 249 470			15 ans et +	37,3 %	606 000	13,6 %	224 600	IHA 01
* l'étude Médiacabsat ne prend pas en compte les abonnés câble service antenne (1/3 du parc câble) et les équipés d'antennes paraboliques recevant gratuitement TV5									
** nombre de personnes accédant une fois par semaine au moins aux programmes de TV5									
EUROPE DE L'OUEST									
Allemagne	21 302 794			3 ans et +	2,0 %	1 325 000	0,4 %	229 000	AGF GfK jan 01
Danemark	1 343 251			4 ans et +	4,4 %	226 000	0,9 %	46 000	TN Sofrès Gallup jan 01
Espagne	1 795 215			4 ans et +	1,0 %	420 000	0,2 %	86 800	TN Sofrès AM Jan 01
Grèce	51 401			6 ans et +	5,0 %	454 000	1,2 %	110 200	AGB Hellas jan 01
Norvège	538 845			3 ans et +	2,8 %	102 000	0,7 %	25 300	TN Sofrès Gallup jan 01
Pays-Bas	6 319 029		55 %	6 ans et +	6,9 %	1 000 000	1,4 %	203 700	Intromart jan 01
Portugal	930 421			4 ans et +	4,7 %	97 000	0,9 %	18 000	Marktest Audimetria jan 01
Suède	525 763			4 ans et +	nc	539 000	nc	124 000	MMS jan 96

Pays	Foyers recevant TV5 (estim TV5 juin 01)	Maîtrise du français	Notoriété assistée TV5	Population de référence	AC hebdo (%)	AC hebdo (individus)	AC quot (%)	AC quot (individus)	Sources
EUROPE DE L'EST									
Bulgarie	645 798	4 %	43 %	15 ans et +	6,0 %	415 000	1,0 %	69 000	Oxford Research 00
Estonie	83 067	0,3%	24 %	15 ans et +	1,9 %	22 000	0,5 %	5 000	Oxford Research 00
Hongrie	1 676 013	2 %	55 %	4 ans et +	4,9 %	441 800	1,2 %	109 890	AGB Hungary jan 01
Lettonie	60 153	1 %	29 %	15 ans et +	2,0 %	40 000	0,5 %	10 000	Oxford Research 00
Lituanie	146 287	2 %	36 %	15 ans et +	4,7 %	138 000	1,8 %	53 000	Oxford Research 00
Macédoine	20 550	8 %	48 %	15 ans et +	11,9 %	175 000	2,8 %	41 000	Oxford Research 00
Moldavie	33 460	9 %	14 %	15 ans et +	2,3 %	73 190	0,5 %	16 000	Intermédia 00
Pologne	5 961 277	3 %	36 %	4 ans et +	3,4 %	1 261 591	0,8 %	299 000	AGB Polska jan 01
Rép. Tchèque	1 077 636	3 %	17 %	15 ans et +	3,2 %	268 000	1,0 %	81 000	Oxford Research 00
Roumanie	2 460 394	22 %	56 %	15 ans et +	13,7 %	2 488 000	2,6 %	467 000	Oxford Research 00
Russie	797 976	2 %	10 %	15 ans et +	0,7 %	850 000	0,4 %	453 000	Oxford Research 00
Serbie	41 619	7 %	38 %	15 ans et +	4,7 %	177 000	1,7 %	63 000	Oxford Research 00
Slovaquie	467 508	1 %	21 %	15 ans et +	2,6 %	110 000	0,8 %	34 000	Oxford Research 00
Ukraine	928 009	2 %	15 %	15 ans et +	1,5 %	609 000	0,4 %	162 000	Oxford Research 00
Oxford Research : fréquence d'écoute (tous les jours / au moins 1 fois par semaine)									
TOTAL EUROPE	63 774 733					17 443 467		4 494 558	

Pays	Foyers recevant TV5 (estim TV5 juin 01)	Maîtrise du français	Notoriété assistée TV5	Population de référence	AC hebdo (%)	AC hebdo (individus)	AC quot (%)	AC quot (individus)	Sources
MAGHREB									
Algérie	3 093 350			16 ans et +		7 296 317	9,4 %	1 880 000	Immar 99
Maroc (urbain)	2 031 596			12 ans et +		3 852 610	10,4 %	992 680	Créargie 01
Tunisie	503 610			16 ans et +		1 485 402	4,1 %	382 735	Immar 99
AFRIQUE SUB -SAHARIENNE (spontané)									
Sénégal (Dakar-Pikine)	141 350	45 %	60 %	15 ans et +	50,0 %	568 500	17,4 %	198 000	TN Sofrès jan 01
Bénin (Cotonou, Port-Novo, Parakou)	13 098			15 ans et +	14,0 %	78 000	5,0 %	28 300	TN Sofrès jan 01
Cameroun (Douala, Yaoundé)	146 542			15 ans et +	43,3%	555 500	14,7%	188 200	HPCI 00
Côte d'Ivoire (Abidjan)	28 904	52 %	51 %	15 ans et +	21,6 %	338 000	3,3 %	51 600	HPCI 00
Gabon (Libreville)	24 993			15 ans et +	9,8 %	24 990	3,3 %	9 500	Sofrès 99
Madagascar (Antananarivo)	10 938			15 ans et +		31 863	2,0%	11 300	Immar 00
Guinée (Conakry)	99 000	67 %	72 %	15 ans et +	22,4 %	825 397	60,4 %	398 000	HPCI 01
Ile Maurice				15 ans et +		184 973	nc	65 600	Médiamétrie 96
Mali (Bamako)	21 767			15 ans et +	26,1 %	117 450	9,5 %	42 750	HPCI 97
Rép. dém. Congo (Kinshasa)	844 218			15 ans et +	23,2%	569 100	7,4%	181 500	RMS 99
Togo (Lomé)	16 316			15 ans et +	12,9 %	43 500	2,6 %	8 800	Sofrès 98
TOTAL AFRIQUE	6 975 682					15 971 602		4 438 965	

b) Le règlement du dossier de TV5 Amérique

Devant l'échec de TV5 Amérique qui diffusait à partir de Montréal un signal vers le Canada, les Etats-Unis et l'Amérique latine, le nombre des abonnés étant très faible et les programmes critiqués, les ministres responsables de TV5 avaient décidé le 27 octobre 2000, lors d'une réunion ministérielle tenue à Vevey en Suisse, la création au niveau mondial d'une entité multilatérale éditrice d'un « programme réseau », ce qui impliquait l'existence d'une seule structure de programmes et d'un seul habillage d'antenne.

L'objectif était d'étendre aux Amériques la dynamique impulsée par Satellimages-TV5 dans le reste du monde, de porter remède aux problèmes de management constatés à Montréal, d'opérer une remise à plat budgétaire et une nouvelle ventilation des clés de répartition du financement en tenant compte du poids de chacun des gouvernements.

Les ministres ont finalisé cette orientation en signant le 22 juin 2001 un accord décidant le rapatriement à Paris, sous la responsabilité de Satellimage-TV5, rebaptisée TV5 Monde, des signaux destinés aux États-Unis et à l'Amérique latine. Le consortium de télévision de Québec et du Canada (CTQC) conserve seulement la charge de gérer à Montréal le signal TV5 sur le territoire canadien, ainsi que la facturation et le sous-titrage pour les États-Unis et l'Amérique latine.

La société TV5 Amérique Latine, société de droit canadien, est dissoute et ses droits et obligations dévolus à TV5 Monde. En revanche, la société TV5 USA, société de droit américain, est maintenue au moins temporairement avant clarification des possibilités juridiques existantes, mais devient filiale à 100 % de TV5 Monde. TV5 Québec-Canada devient totalement autonome dans son administration et son financement. Le Consortium de Télévision du Québec et du Canada, qui gère ce signal, est désormais intégralement financé par les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que par le produit des abonnements perçus sur ces territoires.

Pour répondre à un souci de cohérence globale, la répartition des contributions des partenaires aux frais communs de l'ensemble des signaux a été alignée sur la composition de l'actionnariat et la composition du conseil d'administration de TV5 Monde.

Les radio-diffuseurs français disposent de 6 sièges au conseil d'administration de TV5 Monde. La Suisse, la Communauté Française de Belgique, et le Québec-Canada, qui détiennent chacun un neuvième du capital, disposent chacun d'un siège au conseil.

Le Canada et la province du Québec finançaient jusqu'ici 35 % de TV5 Amérique latine et 30 % de TV5 USA, la France en finançait 50 %, la

Suisse et la Communauté Française de Belgique contribuaient chacune à hauteur de 7,5 % pour l'Amérique Latine et 10 % pour les États-Unis.

Le rééquilibrage des pouvoirs dans TV5 États-Unis et TV5 Amérique latine a pour conséquence de ramener la part de financement du Québec-Canada au même niveau que celle de la Communauté Française de Belgique ou que la Suisse.

La France, désormais majoritaire sur l'ensemble du dispositif, finance six neuvièmes du budget (frais communs), comme elle détient six neuvièmes du capital. Il convient de rappeler à cet égard que le financement de TV5 comporte deux volets, d'une part les frais communs, correspondant aux opérations communes techniques, de structure et de marketing, de fonctionnement de l'antenne, à certaines productions propres, d'autre part les frais spécifiques, correspondant pour l'essentiel aux coûts d'acquisition des droits, aux frais de recopie et de remontage, aux achats de films, de fictions et de documentaires, et financés par chacun des pays associés dans le projet TV5 pour ce qui concerne leurs images.

Succédant à M. Jean Stock dont les trois années de mandat ont vu la relance de TV5, M. Serge Adda a été nommé le 23 octobre 2001 président de TV5, de CFI et de Portinvest.

Le nouveau président a préparé à l'intention de la conférence ministérielle qui aura lieu le 28 novembre des propositions d'axes stratégiques 2002-2004 destinées à poursuivre la relance de TV5. Ces axes s'inscrivent dans la continuité du précédent plan d'entreprise et entendent tirer les conséquences de la réforme instituant TV5 Monde. En ce qui concerne les États-Unis, il est proposé de diffuser TV5 sur un satellite supplémentaire afin de « caler » la diffusion sur les horaires de la côte Est, et non plus seulement sur les fuseaux californiens. A l'achèvement du contrat en cours avec un mandataire commercial chargé de contracter avec les réseaux câblés, TV5 se réservera la possibilité de prospecter elle-même les câblo-opérateurs pour étendre la commercialisation de son signal.

En ce qui concerne l'Amérique latine, l'introduction de TV5 sur le bouquet Mexique de DirecTV devrait permettre d'améliorer un taux de pénétration actuellement insuffisant.

En Europe, la priorité est d'introduire TV5 en Grande-Bretagne, dont elle est aujourd'hui absente, en rejoignant l'offre de BskyB.

Une attention accrue sera aussi donnée aux programmes pour la jeunesse et aux programmes consacrés à la littérature.

Pour l'ensemble des signaux, il est enfin proposé de renforcer en volume et en nombre de langues le sous-titrage, essentiel pour favoriser l'accès du public non francophone aux programmes de TV5. Il ne concerne à

présent que les films de cinéma et les fictions, sous-titrés en français à l'intention des francophones approximatifs, des apprenants, et des malentendants. Sur 5 signaux régionaux, certains films et fictions ont en outre un sous-titrage dans une autre langue. Sur deux signaux, le journal de 20 heures de France 2 est sous-titré en anglais. Le budget actuellement prévu pour le sous-titrage est de 11 millions de francs (1,68 million d'euro) en 2002. Dans la perspective du nouveau plan stratégique, TV5 fait l'inventaire des langues qui pourraient faire l'objet d'un sous-titrage des films et fictions, et étudie la possibilité de sous-titrer l'ensemble des journaux. Le coût de ces développements est évalué à 25 millions de francs (3,81 millions d'euros).

2. CFI

a) Les orientations

La modernisation de Canal France International (CFI) a suscité deux novations importantes : l'abandon hors l'Afrique de toute activité de diffusion directe, et la renonciation à la fonction de vente de programmes, cette fonction concurrençant les efforts des distributeurs et producteurs français regroupés dans TV France International (TVFI).

• En premier lieu, CFI a ainsi concentré ses efforts sur son activité de banque de programmes à destination des chaînes étrangères.

Désormais dénommée CFI-Pro, la banque de programmes poursuit le double objectif de resserrer le champ géographique de ses interventions aux pays où n'existe pas aujourd'hui une réelle perspective de marché et d'améliorer la qualité du service rendu par la généralisation du procédé de « preview-broadcast », la mise en place d'un contrôle électronique des reprises par les télévisions partenaires, l'amélioration de la grille diffusée grâce à l'achat de programmes susceptibles de faire l'objet de doublage ou de sous-titrage.

CFI-Pro Afrique dessert 46 télévisions francophones et anglophones, touchant potentiellement un public de 82,3 millions de téléspectateurs dans 40 pays.

CFI-Pro PECO dessert 21 pays pour 35 télévisions touchant potentiellement 175 millions de téléspectateurs.

CFI-Pro Monde arabe dessert 11 pays pour 29 télévisions touchant potentiellement 90,6 millions de téléspectateurs.

CFI-Pro Asie dessert 7 pays à l'intention de 20 télévisions touchant potentiellement 34,7 millions de téléspectateurs.

Le tableau ci-après rassemble quelques données statistiques sur l'activité de CFI-Pro.

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	AFRIQUE FRANCO-PHONE	AFRIQUE ANGLO-PHONE/LUSO-PHONE	EUROPE CENTRALE	MONDE ARABE	ASIE
NOMBRE D'HEURES DE PROGRAMMES TRANSPORTÉS	2 521	751	1 588	2 176	2 550
NOMBRE D'ACCORDS AVEC LES ÉTATS	20	20	18	11	7
NOMBRE DE TÉLÉVISIONS PARTENAIRES	25	21	30	29	19
REPRISE MOYENNE ANNUELLE	13 480	4 800	4	1 944	2 496
NOMBRE DE PAYS OBSERVÉS	21	19	11	5	4
MOYENNE PAYS/AN	641,9	252,6	222,4	388,8	624,0
TAUX DE REPRISE PAR PAYS	29,5 %	33,6 %	31,7 %	32,0	59,4 %
BASSIN DE POPULATION DESSERVIS PAR VOIE HERTZIENNE (EN MILLION DE TÉLÉSPECTATEURS 15 ANS ET +)	26,5	55,6	165,6	90,6	34,7

• **Le deuxième axe stratégique assigné à CFI a été le repositionnement de sa chaîne grand public sur l'Afrique.**

En juillet 1999, CFI relançait sa chaîne de télévision en Afrique sur le satellite NSS 803 avec l'objectif d'occuper une place dans le paysage audiovisuel africain, notamment auprès du public des jeunes urbains.

La grille de programmes, généraliste, comprend 30 % de programmes à contenu africain.

Aujourd'hui, CFI TV reçue par réseaux câblés ou MMD, en réception directe satellitaire ou, dans certains pays, par voie hertzienne, est regardée par 8 millions de téléspectateurs en Afrique dont 2,4 millions suivent les programmes quotidiennement. Entre 1998 et 2000, l'audience de CFI TV a ainsi connu une progression de 65 %.

Des études financées par les diffuseurs internationaux publics dans 6 villes d'Afrique francophone font ressortir notamment que CFI TV est regardée quotidiennement par 26,5 % de « catégories socio-économiques aisée/moyenne/supérieure » et qu'elle est sur cette cible la première chaîne internationale à Dakar, Conakry, Douala et Yaoundé.

- **Un troisième objectif de CFI reste l'ingénierie audiovisuelle et le développement de partenariats avec le secteur privé**

C'est ainsi que trois actions communes ont été mises en œuvre avec TVFI :

- les « avant-premières TVFI-CFI », programmes de deux heures multidiffusés, adaptés région par région, exposant de larges extraits (non exploitables commercialement) de la production française ;

- la production, à prix coûtant, d'une bande de démonstration du savoir faire audiovisuel français ;

- un programme volontariste de doublage ou sous-titrage en arabe des produits français.

- **Enfin, CFI assume depuis juin 2000 le gestion du bouquet satellitaire africain « Le Sat »**

L'opérateur du bouquet, la société Portinvest, anciennement filiale de la Sofirad, a en effet été repris à cette date par CFI. La rationalisation de la gestion de Portinvest, les efforts faits pour améliorer le recouvrement des créances dues par les réseaux MMDS africains et pour lutter contre la sous-déclaration du nombre effectif d'abonnés par certains d'entre eux, le développement commercial du bouquet, avec l'utilisation de l'antenne de CFI-TV pour sa promotion, ont eu un effet positif sur le résultat d'exploitation de Portinvest en 2000 et 2001.

Le Sat propose actuellement CFI-TV, TV5-Afrique, Canal+Horizons, MCM Africa, Planète, Mangas, Euronews, RTL9, Festival et Tiji, ainsi que plusieurs chaînes de radio. Il touche environ 75 000 foyers par réseaux MMDS, câble, ou en réception directe individuelle et collective. La progression du chiffre d'affaires depuis 1999 semble indiquer que l'objectif d'une rentabilisation de l'exploitation n'est pas irréaliste, le principe de dégressivité de la subvention publique à périmètre constant ayant pu être appliqué pour la première fois en 2001.

Cependant, l'offre de programmes du Sat ne peut concurrencer efficacement le bouquet sud-africain Multichoice, qui propose une trentaine de chaînes, sans s'améliorer. C'est pourquoi le canal satellitaire analogique occupé actuellement par CFI-TV vient d'être numérisé, ce qui permet d'accroître les capacités de diffusion du Sat. Les négociations menées avec les ayants droit concernés permettent en outre d'envisager l'intégration de France 2, d'Arte et de La Cinquième dans le bouquet.

b) Le financement

L'exercice 2000 fait apparaître, pour la deuxième année consécutive, un bilan légèrement positif.

Cependant, il apparaît que les marges de manœuvre de l'entreprise sont très faibles et que, alors que la subvention publique n'a pas augmenté depuis 1999 et ne pourra évoluer à court terme compte tenu des besoins prioritaires de TV5, le volume de programmes acquis pour l'activité de banque de programmes est devenu la seule variable d'ajustement, ce qui risque de mettre à terme en cause le cœur du métier de CFI.

Au cours des trois dernières années, l'entreprise a d'ores et déjà réalisé, à la demande du ministère des affaires étrangères, un effort de rationalisation des charges, en ce qui concerne notamment le dispositif satellitaire. Ces efforts, accompagnés d'une recapitalisation, ont permis d'assainir la situation financière de CFI et de faire face à l'augmentation de ses coûts (glissements salariaux, inflation, effet-change) malgré le gel du niveau de la subvention publique depuis 1999.

3. RFI

a) Les orientations

RFI a entrepris depuis plusieurs années la modernisation de ses programmes et de ses moyens de diffusion afin de conforter sa position de troisième radiodiffuseur international, après la BBC et Voice of America et à égalité avec la Deutsche Welle. On estime généralement qu'avec sa filiale RMC Moyen-Orient, RFI compte plus de 45 millions d'auditeurs réguliers dans le monde.

RFI a poursuivi en 2000 l'extension de sa diffusion, notamment en montant sur des satellites de diffusion directe, sur l'Afrique avec Afristar (Worldspace), au Canada avec Starchoice ainsi que sur l'Amérique Latine avec Sky Bresil et DirecTV Latin America.

Au total, RFI est actuellement présente sur 28 satellites de diffusion directe, sur 81 relais FM et bénéficie de 34 reprises sur les réseaux câblés. Quelque 170 radios étrangères reprennent ses programmes en direct et 340 ses programmes enregistrés.

Le ministère des affaires étrangères a identifié deux zones de développement prioritaires pour la station, l'Afrique et le Moyen-Orient.

En Afrique, où le réseau FM de RFI est déjà très dense, l'effort a porté principalement sur l'installation de relais dans les grandes villes de

province des pays francophones et sur le développement de sa présence en zone anglophone, avec l'ouverture d'un émetteur dans la ville d'Accra et le projet d'une installation à Lagos.

Par ailleurs, du fait des événements internationaux, un effort particulier a été mené en direction des Balkans et aussi, tout récemment, de l'Asie centrale (avec le renforcement de la diffusion en persan).

RFI a aussi mis l'accent sur Internet en développant en 2000 un nouveau site d'actualités en français et dans ses 19 langues étrangères, afin d'étoffer son offre d'informations mais aussi de programmes musicaux, et d'accroître une audience déjà très significative.

Le ministère des affaires étrangères a demandé à RFI de poursuivre la remise en cause du dispositif de diffusion en ondes courtes en identifiant les zones où ce dispositif serait surdimensionné ou inutile. RFI estime à cet égard que la diffusion en ondes courtes vers l'Amérique latine, à partir de l'émetteur de Montsinéry en Guyane (coût annuel: 3,5 millions d'euros soit 23 millions de francs), est devenue obsolète compte tenu des habitudes des auditeurs de la zone, et pourrait être un important gisement d'économies, cette perspective se heurtant cependant aux conditions des contrats en cours avec TDF.

RFI est par ailleurs engagée dans un processus d'évolution vers le numérique qui représente un investissement important, pesant notamment sur la masse salariale du fait de l'effort de formation qu'elle implique.

b) Les perspectives budgétaires

Il convient de rappeler que le ministère des affaires étrangères a demandé à RFI de mener ses développements à effectifs constants, estimant en particulier que les investissements entrepris en matière de numérisation des processus de production devraient conduire à des économies sur la masse salariale. La direction de RFI estime cependant que la forte augmentation de la masse salariale enregistrée depuis 2000 du fait de la réduction du temps de travail et de l'accord sur les résorptions des disparités salariales dans l'audiovisuel public continue d'obérer le développement de l'entreprise dans l'avenir immédiat.

En 2001, RFI avait bénéficié d'une augmentation de redevance de 3,90 millions d'euros (25,58 millions de francs). L'augmentation accordée correspondait en fait au surcoût annuel direct de la réduction du temps de travail et de l'accord sur les résorptions des disparités salariales dans l'audiovisuel public, et ne permettait guère de financer les glissements et ajustements « normaux » liés à l'évolution du coût de la vie.

Pour sa part, le ministère des affaires étrangères n'avait pu que reconduire sa dotation à hauteur de 68,91 millions d'euros (452 millions de

francs), en demandant à nouveau à RFI de s'engager dans une politique de maîtrise de sa masse salariale et de redéploiement de certaines dépenses jugées non prioritaires.

Les moyens supplémentaires attribués à RFI par la loi de finances rectificative 2000 (5,78 millions d'euros soit 37,91 millions de francs) au titre du ministère de la culture et de la communication ont cependant permis de couvrir les charges supplémentaires résultant pour 2000 et 2001 des accords de réduction du temps de travail et de réduction des disparités salariales dans l'audiovisuel public.

En outre, ils ont permis le financement de la première tranche du renouvellement de la licence de diffusion depuis Chypre des programmes de RMC-MO.

Par ailleurs, le ministère des affaires étrangères a attribué fin 2000, par redéploiement, une subvention complémentaire de 0,69 million d'euros (4,5 millions de francs) à RFI, qui pourra en tout ou partie être mobilisée pour financer la seconde tranche payable fin 2001.

En ce qui concerne 2002, les ministères de tutelle ont décidé d'accorder un montant supplémentaire de 6,1 millions d'euros (40 millions de francs), dont 4,57 millions d'euros (30 millions de francs) sont à financer dans le cadre du projet de budget de 2002. Le ministère des affaires étrangères prendra en charge une mesure nouvelle de 0,76 million d'euros (5 millions de francs) exclusivement destinée à la mise en place d'actions nouvelles (relais FM, etc.). Le ministère de la culture et de la communication apportera 3,81 millions d'euros (25 millions de francs) supplémentaires sur la redevance, le solde de 1,52 million d'euros (10 millions de francs) devant être financé dans le collectif budgétaire par un prélèvement sur les excédents de la collecte de redevance 2000.

Recettes	2001(Me)	2002(Me)
Redevance	47,41	52,75
Subventions d'exploitation dont subvention MAE	68,90	69,67
Publicité	1,06	1,06
Produits financiers	0,0	0,0
Recettes diverses	1,15	1,15
TOTAL	123,52¹	124,633

D. L'AIDE À LA DIFFUSION INTERNATIONALE DES CHAÎNES FRANÇAISES

Dans la communication sur l'évolution de l'action audiovisuelle extérieure de la France présentée au conseil des ministres du 30 avril 1998, le ministre des affaires étrangères a défini comme l'une de nos priorités la diffusion satellitaire des chaînes françaises en dehors du territoire national. Dans un secteur où les réseaux de distribution jouent un rôle essentiel, il apparaissait que la création de « marques audiovisuelles » mondialement connues et la présence d'opérateurs français au niveau mondial seraient à moyen et long termes un puissant vecteur d'influence. Il fallait donc encourager les chaînes françaises à tenter d'exporter leur savoir-faire sur les marchés étrangers.

L'État a donc décidé de prendre à sa charge une partie des frais de diffusion ou de « localisation » (doublage ou sous-titrage) de certaines chaînes françaises désireuses de conquérir une audience internationale, les entreprises intéressées se chargeant d'acquérir les droits de diffusion.

Souhaitant procéder à une évaluation de l'action ainsi entreprise depuis 1999 et en tirer les enseignements pour l'avenir, le ministère des affaires étrangères a organisé en février 2001 un séminaire de réflexion avec l'ensemble des professionnels et des administrations concernés. Les constats suivants ont été faits :

- la difficulté d'exporter des chaînes thématiques françaises : leur économie est déficitaire et la concurrence internationale pour l'accès aux réseaux de distribution et aux téléspectateurs est rude, notamment de la part des chaînes américaines ;

- la présence internationale est très insuffisante en dehors de l'Afrique subsaharienne : elle est quasi nulle en Asie, aux États-Unis ou en Amérique latine ;

- la modicité des moyens publics mis en oeuvre au regard de l'ambition des objectifs : les opérateurs privés demandent que l'État considère l'exportation des images françaises comme une priorité financée intégralement sur fonds publics ;

- le retour sur investissement est long et incertain. Les opérateurs privés ont donc demandé aux pouvoirs publics de maintenir les aides ;

- la contrainte croissante que représente l'acquisition des droits de diffusion, alors que le coût du transport satellitaire a plutôt tendance à décroître. De ce fait, les chaînes estiment aujourd'hui que le soutien accordé au seul transport satellitaire ne correspond pas à leurs besoins. Elles jugent indispensable une aide à l'acquisition des droits ;

De son côté, le ministère des affaires étrangères, considérant que la période écoulée n'était pas suffisante pour tirer des conclusions définitives, a décidé de maintenir le système d'aide. Un nouvel appel à projets a été lancé pour l'année 2001 dans des conditions globalement analogues à celles des années antérieures. Les dossiers de candidatures sont actuellement à l'étude.

III. L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS

Il convient de rappeler à titre liminaire que le dispositif français d'enseignement à l'étranger repose essentiellement sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), à laquelle la loi du 6 juillet 1990 a confié une triple mission :

- assurer en faveur des élèves français résidant à l'étranger les missions de service public relatives à l'éducation ;
- contribuer, par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;
- concourir au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers.

La loi du 6 juillet 1990 confie également à l'Agence une autre mission : aider les familles à supporter les frais liés à l'enseignement français à l'étranger.

Ces missions sont assurées dans des conditions toujours difficiles malgré les efforts du ministère des affaires étrangères, dont le train de mesures nouvelles consenties à l'AEFE et la réforme du statut des enseignants offrent deux illustrations parmi d'autres. Il faut relever en particulier les problèmes récurrents posés par l'insuffisance du nombre des places et par le niveau des frais d'écologie. Une implication du ministère de l'éducation nationale dans le financement de cette politique favoriserait sans doute, votre rapporteur tient à le rappeler, l'amélioration des moyens mis à la disposition de l'enseignement français à l'étranger.

A. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS D'ENSEIGNANTS

L'évolution des effectifs d'enseignants de l'AEFE est retracée dans les tableaux ci-après :

**EVOLUTION DES EFFECTIFS DES PERSONNELS TITULAIRES
PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

EXPATRIES

ZONES GEOGRAPHIQUES	ENS. 1er degré			ENS. 2nd degré	
	97/98	98/ 99	99/00	97/98	98/99
Afrique Champ	80	80	77	326	314
Afrique Hors Champ	25	24	25	29	28
Amérique du Nord	20	20	19	53	53
Amérique Latine	49	47	54	146	142
Asie Océanie	43	46	50	68	72
Europe Centrale /Orientale	8	7	10	27	27
Europe Occidentale	59	52	56	208	195
Maghreb	135	122	107	221	207
Moyen Orient	39	42	41	54	62
MONDE ENTIER	458	440	439	1 132	1 100

RESIDENTS

ZONES GEOGRAPHIQUES	ENS. du 1er degré			ENS. 2nd degré	
	97/98	98/99	99/00	97/98	98/99
Afrique Champ	285	291	305	330	343
Afrique Hors Champ	64	68	74	41	48
Amérique du Nord	147	157	154	99	101
Amérique latine	164	173	169	143	154
Asie Océanie	118	126	134	82	88
Europe Cntr/Orient.	45	44	48	24	29
Europe Occidentale	550	550	546	661	683
Maghreb	234	245	261	377	392
Moyen Orient	93	100	105	58	64
MONDE ENTIER	1 700	1 754	1 796	1 815	1 902

B. LA RÉFORME DU STATUT DES ENSEIGNANTS

Les personnels relevant de l'AEFE sont régis par le décret du 31 mai 1990 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement à l'étranger. Ils relèvent de trois catégories :

- les expatriés, personnels recrutés hors du pays d'affectation ;
- les résidents, personnels établis dans le pays depuis trois mois ou plus et recrutés sur place (sont également considérés comme personnels résidents les agents établis depuis moins de trois mois qui, pour suivre leur conjoint, ont élu domicile dans son pays d'exercice) ;
- les ex-CSN (ex CSN PC) ; ex-volontaires du service national actif chargés d'enseignement qui demeurent en fonctions pour terminer l'année

scolaire en cours au moment où ils sont dégagés de leurs obligations militaires.

Durant l'année scolaire 2000-2001, l'activité de l'Agence a été en grande partie consacrée à la préparation de la réforme du décret du 31 mai 1990.

Dès la rentrée 2000, deux réunions de travail, les 12 et 26 septembre, rassemblèrent les représentants de l'administration, des organisations syndicales et de l'Agence afin de poursuivre les négociations sur la base du relevé de conclusions du 14 juin 2000.

Y furent rappelés les grands principes définis par celui-ci :

- nécessité de refondre le décret de mai 1990, inadapté aux réalités actuelles ;

- nécessité d'améliorer le système de rémunérations des personnels résidents, en tenant compte des surcoûts liés à la scolarisation de leurs enfants et en prenant en considération, de façon plus juste et plus rationnelle, les conditions locales d'existence ainsi que les difficultés liées au poste ;

- volonté, parallèlement, d'aboutir à des propositions permettant d'améliorer la situation des recrutés locaux ;

- exigence du maintien de la qualité de l'enseignement français à l'étranger et donc du maintien du nombre global de fonctionnaires titulaires détachés auprès de l'Agence ;

- principe enfin d'une réforme à coût constant, aussi bien pour le budget de l'Etat que pour celui des établissements et, partant, des familles.

Ces négociations aboutirent, le 22 novembre 2000, à un nouveau relevé de conclusions esquissant les grandes lignes de la réforme. Enfin, la réunion du 23 février 2001 arrêta le principe de celle-ci. Les représentants de l'administration y présentèrent leurs propositions définitives quant aux mesures concernant les personnels résidents dont la mise en œuvre était fixée au 1^{er} septembre 2001. Furent ainsi prévues dans le cadre du nouveau décret appelé à remplacer celui du 31 mai 1990 :

- la mise en place, pour les résidents ayant des enfants à charge, d'un avantage familial à hauteur de 40 % des majorations familiales servies aux personnels expatriés –avantage existant depuis le 1^{er} septembre 2000 à hauteur de 30 % ;

- l'instauration d'une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) en faveur des résidents, à la charge de l'Agence, devant se substituer à l'indemnité de résidence base Paris ainsi qu'à la prime de cherté de vie (PCV),

actuellement versée par les établissements – mesure ayant pour conséquence de faire de l'Agence l'employeur unique des résidents ;

- la création, durant les six années de mise en œuvre progressive de la réforme, d'une indemnité différentielle en faveur des résidents déjà en poste, dans le cas où l'ISVL serait inférieure à la PCV déjà servie ;

- l'extension, dans certaines conditions et si le service le permet, aux personnels en position de détachement de certains droits accordés en France aux enseignants en activité, comme le temps partiel.

Furent également précisées les modalités de financement de la réforme, assuré pour partie par prélèvement sur le fonds de réserve de l'Agence et pour le reste par transformation de postes d'expatriés en postes de résidents, étant entendu que le nombre total de titulaires devait demeurer constant. Ainsi l'Agence programma, pour la rentrée 2001-2002, la transformation de 102 postes d'expatriés en postes de résidents.

Dès lors, l'Agence s'attacha d'une part à déterminer le montant de l'ISVL, pays par pays, et travailla d'autre part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un nouveau texte, avec pour objectif sa publication durant l'été 2001 et son application à la rentrée de septembre 2001. Les projets de nouveau décret et de nouveaux arrêtés d'application furent présentés au comité technique paritaire de l'Agence du 20 juillet 2001, puis aux services compétents du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et du ministère de l'éducation nationale, par lettres du 30 juillet 2001.

Toutefois, un certain nombre d'obstacles techniques incontournables, liés à l'aménagement des logiciels de paye, aux contraintes de délais nécessaires à asseoir juridiquement les textes ainsi qu'à la dénonciation de certaines conventions de fonctionnement liant l'Agence aux établissements d'enseignement français à l'étranger et incompatibles avec les dispositions du nouveau décret, ont rendu la mise en œuvre de la réforme plus complexe que prévu. Aussi la décision fut-elle prise de la reporter d'un an. Mais pour que ce report ne pénalise pas les personnels résidents, l'administration s'est engagée à prendre les mesures leur permettant de bénéficier par anticipation de l'amélioration prévue de leur système de rémunération.

Par lettre en date du 21 septembre 2001, la secrétaire d'Etat au budget a donné son accord à la mise en place de ces mesures. C'est ainsi que l'avantage familial passera, dès la publication du nouveau décret, du taux actuel de 30 % au taux de 40 % avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2001. En outre, l'Agence se trouve autorisée, dans les cas où le montant de l'ISVL s'avérerait supérieur au total de l'indemnité de résidence Paris et de la PCV, à verser aux établissements, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2002, une subvention exceptionnelle leur permettant de couvrir cette

différence de montant. Les établissements seront ainsi en mesure, sans surcoût pour leur budget, de verser aux résidents une PCV réajustée pour la période intermédiaire allant du 1^{er} janvier au 31 août 2002.

Parallèlement à l'élaboration d'un nouveau système de rémunération pour les personnels résidents, l'année 2000-2001 a également été marquée par la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures en faveur des recrutés locaux.

L'enquête sur les recrutés locaux lancée auprès des établissements, en août 2000, a permis, malgré la variété des situations qu'elle fait apparaître, de dégager un certain nombre de principes qui devraient pouvoir être partout pris en compte et faire l'objet des instructions ou des recommandations qui avaient été préconisées en juin 2000. Ainsi un texte d'instructions, pour les établissements en gestion directe, et de recommandations, pour les établissements conventionnés, a été élaboré, après une longue concertation avec les représentants des personnels, les fédérations d'associations de parents d'élèves et les représentants d'organismes gestionnaires d'établissements.

Présenté au conseil d'administration de l'Agence en juin 2001 et diffusé dans les établissements durant l'été, ce texte aborde l'ensemble des aspects de la relation entre employeur et employé et tout particulièrement la nature et la durée des contrats, les niveaux de rémunérations, les droits et les obligations de l'employeur et des agents en matière de protection sociale ou encore la représentation syndicale. Le respect des principes mis en avant par ce texte fera l'objet d'un suivi attentif de la part des services de coopération et d'action culturelle et de l'Agence.

Par ailleurs, l'Agence a entrepris de résorber l'emploi précaire dans les établissements en gestion directe. C'est ainsi que la transformation des contrats à durée déterminée (CDD) en contrats à durée indéterminée (CDI), chaque fois que les conditions de service le permettent (service égal ou supérieur à 50 % d'un temps plein et correspondant à des besoins avérés et durables) est en cours. Des recommandations allant dans le même sens ont été adressées aux établissements conventionnés.

Enfin le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie a autorisé l'extension aux autres établissements en gestion directe hors Union européenne l'accord qu'il avait donné pour l'affiliation des personnels français de recrutement local des établissements en gestion directe au Maroc à la Caisse des Français de l'étranger (CFE), prévoyant une participation de l'employeur au coût de cette affiliation. Un tel accord, s'il obtient un avis favorable du ministère de l'emploi et de la solidarité, permettrait de donner aux recrutés locaux des établissements en gestion directe la possibilité d'être affiliés à la sécurité sociale via la Caisse des Français à l'étranger. La possibilité d'adhérer à la CFE sera toutefois étudiée au cas par cas, dans la mesure où sont exclusivement concernés les établissements en gestion directe

implantés dans des pays où la protection sociale est insuffisante, déficiente ou lacunaire.

C. LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

Il y a actuellement en France quelque 172 000 étudiants étrangers, ce qui représente une augmentation d'environ 12 000 par rapport à 2000.

L'origine des étudiants évolue de façon assez significative. On relève ainsi que la proportion d'étudiants boursiers en provenance de l'Afrique subsaharienne est passée à 25,4 % de 1999 à 2000. En revanche, les boursiers en provenance d'Europe de l'est (17,6 % en 2000) et d'Asie (14 % en 2000) croissent en proportion. La Chine apparaît comme un vivier important du fait de l'importance de sa population étudiante et des capacités restreintes d'accueil de l'enseignement supérieur chinois.

Le premier obstacle à franchir par l'étudiant étranger désireux d'intégrer l'enseignement supérieur français, l'obtention d'un visa, demeure trop souvent dirimant en dépit des efforts entrepris dans ce domaine, qu'il importe de poursuivre résolument. Aussi votre commission exprime-t-elle le souhait que l'aggravation de la situation internationale à la suite de l'attentat du 11 septembre dernier ne dresse pas de nouveaux obstacles devant les étudiants étrangers désireux de suivre une formation en France.

1. Le programme Major

Un programme « Eiffel » de bourses d'excellence réservées aux candidats aux classes préparatoires aux grandes écoles et allouées pour une durée de deux ans, permet depuis plusieurs années aux meilleurs élèves étrangers des établissements de l'AEFE d'accéder à une formation supérieure en France. Depuis le lancement du programme en 1999, plus de 1 100 étudiants ont été sélectionnés sur quelque 3 200 dossiers présentés.

Actuellement, la poursuite en France des études de ces étudiants est à la charge des familles. Afin de remédier à cette situation qui limite le séjour de nombre d'étudiants méritants, le ministère des affaires étrangères a décidé de créer un programme « Major » de bourses destinées à prendre le relais des bourses d'excellence.

Compte tenu des crédits qui seront engagés dans ce programme par redéploiement dès la rentrée 2001, et de sa rapide montée en puissance, une première mesure nouvelle est prévue pour 2002 à hauteur de 1,52 million d'euros (10 millions de francs). De 80 à 90 élèves nouveaux pourront ainsi être accueillis en France chaque année.

1,52 million d'euros (10 millions de francs) supplémentaires devraient être demandés en 2003, année où sera atteint le régime de croisière du programme.

2. Edufrance

Un second volet de la politique de promotion de l'enseignement supérieur français est pris en charge par Edufrance, GIP créé en 1999 par le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'éducation nationale et actuellement 162 établissements d'enseignement supérieur, dont 70 universités sur 86.

Sa mission est triple : promouvoir dans le monde le potentiel de formation et d'expertise scientifique de la France ; offrir aux étudiants étrangers une prestation globale d'accueil et de séjour en France ; coordonner l'offre française d'ingénierie éducative.

Edufrance propose aussi une expertise aux Etats étrangers désireux de développer leur enseignement supérieur.

a) Le bilan 2000

1/ Les actions de promotion :

En 2000 la promotion a pris la forme des actions suivantes :

- conception et réalisation de manifestations de promotion à l'étranger (Argentine, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du Nord, Etats-Unis, Hong Kong, Inde, Mexique, Thaïlande) et en France (salon de l'éducation);

- organisation, en liaison avec l'ensemble de ses partenaires, de conférences et de tables rondes animées par des experts français sur le système d'enseignement supérieur, ses filières et ses diplômes dans les différents pays cibles ;

- appui aux actions menées par les postes diplomatiques et par les espaces Edufrance. Les actions de promotion d'Edufrance sont en effet relayées à l'étranger par un réseau d'Espaces Edufrance, au nombre de 72 dans 25 pays, localisés principalement dans les Alliances Françaises, les centres culturels français, les médiathèques et les bureaux d'information universitaires.

2/ Les actions de communication :

- site internet

En avril 1999, Edufrance a ouvert un site internet multilingue dont l'activité a été multipliée par sept de juin 1999 à juin 2000 ;

- plate-forme d'information et d'orientation

Une plate-forme d'information et d'orientation a été créée pour informer les étudiants sur le système français d'enseignement supérieur et pour les orienter en fonction de leur cursus scolaire afin d'aboutir à la définition précise de leur projet d'études.

La plate-forme reçoit chaque semaine en moyenne 300 demandes d'information par différents biais : messages électroniques, courriers, appels téléphoniques, visites.

- catalogue général

De nouvelles formations sont régulièrement introduites dans le catalogue pour mieux croiser l'offre et la demande. Sur quelque 220 formations, proposées actuellement par une trentaine d'établissements et ciblées sur les étrangers, 58 % sont bilingues ou en anglais. Des parcours européens ont été mis en évidence et la créditation des études par les universités étrangères fait l'objet d'une attention particulière (les « universités d'été » d'Edufrance organisées durant l'été 2002 pour quelque 400 étudiants ont toutes été créditées), 64 % de ces formations sont de niveau master. Les disciplines les plus représentées sont le management (40 %) et les sciences de l'ingénieur (31 %).

- publications

Les publications de l'agence sont constituées de catalogues « papier » et d'éditions électroniques. L'agence coordonne à présent l'ensemble de la production documentaire existante dans ce domaine.

3/ La mise en place de nouveaux services pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers :

- la carte Edufrance-Pass permet de bénéficier de nombreuses prestations, services et avantages en France, en partenariat avec différents opérateurs (Office du Tourisme universitaire, CNOUS et réseau des CROUS, France-Télécom).

- un numéro vert permettant aux étudiants étrangers d'obtenir gratuitement des informations sur l'agence Edufrance a été mis en place.

4/ L'accueil des étudiants

En coopération avec EGIDE, opérateur du ministère des affaires étrangères dont l'action est orientée vers les étudiants boursiers, et le CNOUS, Edufrance gère un dispositif d'accueil d'étudiants étrangers auxquels est proposé un service complet (accueil, hébergement, services divers). En 2000, 360 étudiants ont ainsi « contractualisé » leur séjour. En 2001, ce nombre sera porté à 1 000 étudiants pour un chiffre d'affaires de 47 millions de francs.

Par ailleurs, un effort de partenariat est entrepris en direction des régions afin de créer des guichets uniques pour l'accueil dans les principales villes universitaires, d'élaborer des normes pour le logement des étudiants étrangers et de définir des services de tutorat. Une première démarche de ce type a été lancée en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

5/ L'ingénierie pédagogique et les industries de la connaissance

Edufrance a mis en place, en septembre 1999, un département d'ingénierie pédagogique. Pour l'année 2000, les réalisations de ce département ont été de trois ordres :

- promotion de l'expertise française auprès de bailleurs de fonds internationaux de manière à pouvoir mieux répondre aux appels d'offres à partir de 2001 ;

- projets bilatéraux d'ingénierie pédagogiques dans des pays demandeurs ;

- développement d'une expertise spécifique en enseignement à distance.

Au terme de trois années d'existence, et afin de préparer la décision des pouvoirs publics relative à sa reconduction dans un an pour une nouvelle période de quatre ans, Edufrance a fait l'objet d'un audit des inspections du ministère des affaires étrangères et de celui de l'éducation nationale. S'il a été demandé à l'Agence de ne pas affecter des moyens importants au département d'ingénierie pédagogique, les résultats de l'audit ont conduit les ministres à décider de reconduire le GIP à l'échéance de novembre 2002.

Lors de la conférence des ambassadeurs tenue à Paris en août dernier, des critiques ont cependant été portées à l'égard du caractère, jugé « fluctuant », de l'action de l'Agence sur le terrain, une stratégie à long terme dans les pays prospectés étant estimée indispensable pour que les réussites d'une année ne soient pas sans lendemain.

L'exemple de l'Inde a été avancé, où des actions d'envergure ont été lancées, avec des résultats significatifs : 157 étudiants indiens poursuivaient en 1999 leurs études en France avec 25 bourses, contre plus de 1.000 en 2001

avec près de 300 bourses. Les accords entre universités sont passés durant la même période d'une vingtaine à plus d'une centaine.

Edufrance fait valoir que son effort vers l'Inde se poursuit, dans la mesure où une équipe s'y rendra du 26 novembre au 7 décembre pour animer dans 8 villes des séminaires sur notre offre universitaire.

b) Le budget

Le budget du GIP est financé par une dotation budgétaire de l'État, par les cotisations des adhérents et par des ressources propres issues de l'activité de l'Agence (recettes sur les prestations étudiants et ingénierie pédagogique).

Les recettes budgétaires de 2002 se décomposeront de la façon suivante :

- dotation du ministère des affaires étrangères : 152.449 euros (1.000.000 francs)
- dotation du ministère de l'éducation nationale : 1.341.551 euros (8.800.000 francs)
- cotisations des adhérents : 297.196 euros (1.949.480 francs)
- produits financiers : 47.259 euros (310.000 francs)
- facturation actions géographiques et promotion : 184.463 euros (1.210.000 francs)
- prestations d'ingénierie : 149.999 euros (983.935 francs)
- contractualisation étudiants : 7.683.409 euros (50.399.863 francs)

IV. L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE

A. LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS

1. La composition du réseau

Le réseau des 151 établissements dotés de l'autonomie financière comprend 145 centres culturels et 6 établissements à vocation scientifique et

universitaire auxquels il convient d'ajouter 68 annexes et 4 établissements franco-étrangers répartis de la façon suivante :

Zone géographique	Nombre de pays	Établissements à vocation pluridisciplinaire	Annexes	Centres culturels franco-étrangers
Europe (U.E.)	13	46	31	
Europe (hors U.E.)	20	29	5	
Afrique francophone et lusophone	23	24	2	3
Afrique du Nord	4	15	5	
Afrique anglophone	6	5		1
Moyen Orient	10	12	17	
Asie	9	13	8	
Amérique du Nord	1	1		
Amérique latine et Caraïbes	5	6		
TOTAUX	91	151	68	4

2. Le financement du réseau

Le ministère des affaires étrangères met à la disposition du réseau des personnels pour un coût global de 46.649.400 euros (306 millions de francs).

Les établissements bénéficient de subventions de fonctionnement d'un montant global de 39.270.870 euros (257,6 millions de francs) auxquels il faut ajouter 24.137.410 euros (158,3 millions de francs) au titre des appuis aux actions de coopération, et 6.097.960 euros (40 millions de francs) de crédits de paiement pour investissements et rénovations immobilières.

Ils s'autofinancent en moyenne à plus de 60 %, les situations variant d'une zone géographique à l'autre (l'autofinancement dépasse 75 % dans certains pays développés). L'autonomie financière dont ils sont dotés leur permet, en effet, de dégager des ressources propres (cours de langues, mécénat, recettes des manifestations).

Aux subventions de fonctionnement s'ajoutent aussi des fonds destinés à accompagner les efforts de modernisation des établissements. Pour l'exercice 2000, l'origine de ces fonds était la suivante :

- FICRE/Fonds d'intervention pour les bibliothèques et centres de ressources sur la France contemporaine : 1.676.940 euros (11 millions de francs);

- FIP/Fonds d'intervention pédagogique : 198.180 euros (1,3 million de francs).

3. L'évolution du réseau

Le ministère des affaires étrangères a engagé depuis 1999 un travail de réexamen dont le rapport présenté en février 2001 par M. Yves Dauge, député, devrait accélérer le déroulement.

a) Une évaluation sévère

Le rapport de M. Yves Dauge, après avoir évoqué les médiocres capacités d'innovation du réseau culturel français, s'attache à identifier les principales raisons de cette insuffisance.

La première raison est le manque de moyens.

Le montant des budgets de fonctionnement des 151 établissements culturels s'est ainsi élevé en 1999, indique le rapport, à un peu moins de 860 millions de francs (131,11 millions d'euros) dont 243 millions de francs (37,05 millions d'euros) de subventions de fonctionnement du ministère des affaires étrangères, ce qui se traduit sur le terrain par deux faits significatifs : d'une part, neuf établissements seulement ont un budget supérieur à 20 millions de francs (3,05 millions d'euros), d'autre part, les budgets consacrés à la programmation culturelle représentent souvent des sommes dérisoires, y compris dans les principales implantations.

M. Yves Dauge estime urgent dans ces conditions de mettre en œuvre un plan de redressement financier atteignant au minimum 500 millions de francs (76,22 millions d'euros) sur cinq ans.

Le second danger pesant sur le réseau est l'absence de coordination : il n'existe aucun document, remarque le rapport, définissant ou hiérarchisant les objectifs géographiques, thématiques, politiques assignés. Les lacunes en matière de coordination, est-il précisé, concernent les relations entre les centres culturels et les alliances françaises, les relations à l'intérieur du réseau des centres -y compris dans un même pays- et les relations entre centres et services culturels.

M. Dauge met encore en relief, de ce point de vue, l'absence « d'esprit de réseau » entre les différents centres d'un même pays et l'absence d'une « mémoire » des réalisations effectuées dans les différents établissements.

Il s'appuie sur ces constatations pour conclure que manque à la France un véritable projet politique culturel extérieur : on se focalise, estime-t-il, sur la gestion comptable à court terme et le « remplissage d'agendas culturels », on fait des réformes institutionnelles sans les prolonger

par un travail de fond, « la logique budgétaire se trouve alors en position de force pour justifier les coupes dans les ressources ».

Il est important, précise-t-il, de définir une stratégie diversifiée par région, insistant sur le fait que le principe de présence est à lui seul insuffisant pour définir les fondements de notre politique culturelle extérieure et que la priorité première consiste à traduire une volonté politique en véritable projet conçu avec l'ensemble des responsables de nos instituts culturels.

M. Dauge estime aussi que la diplomatie culturelle de la France ne doit pas être conçue comme une projection de la culture française mais comme une multiplication des occasions de rencontres et de création entre cultures : « il est primordial de défendre et promouvoir l'image de la France comme lieu de reconnaissance des cultures ». Il est également nécessaire, note-t-il dans cet ordre d'idées, d'approfondir la réflexion sur le public visé par les centres culturels, et de privilégier le dialogue et l'échange.

Quelques axes de réforme sont proposés à la suite de ces analyses :

- développer le partenariat

Le développement de partenariats offre selon une formule de M. Jacques Rigaud reprise par M. Yves Dauge, le moyen de passer d'une « action culturelle de contribution » à une « action culturelle d'initiative ».

M. Dauge estime en particulier que le réseau doit s'inspirer des Alliances françaises pour acquérir la capacité de « baigner dans le milieu local ». Le rôle essentiel des centres culturels, est en effet de privilégier le dialogue et les rencontres entre la culture française, passée et actuelle, et les cultures locales.

Les partenariats doivent d'abord être développés avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises (maisons d'édition, théâtres...) des pays d'accueil.

Un second type de partenariat est à développer avec les collectivités territoriales et les entreprises françaises. Il faudrait dans cette optique privilégier les initiatives nées à l'étranger et les diriger sur d'éventuels partenaires, sollicités par exemple dans le cadre de coopération inter-régionales ou inter-communautés territoriales. Ceci permettrait de « sortir d'une atmosphère un peu trop parisianiste » et de mieux faire connaître ce qui se crée dans les villes grandes et moyennes avec le soutien actif des régions.

M. Yves Dauge prend soin de préciser que les collectivités territoriales ne doivent pas subventionner les centres culturels à la place de l'État. Son souci est de valoriser ce que font déjà les collectivités locales et de donner à leurs actions un potentiel supplémentaire et une visibilité plus large.

Les centres culturels auraient également beaucoup à gagner à tisser des relations étroites avec les universités : « nos centres culturels doivent être capables d'intégrer la dimension universitaire en proposant la vision du monde de nos philosophes et sociologues ».

Pour développer ces liens, le rapport propose de mettre à la disposition des grands centres culturels un attaché universitaire, de formation universitaire, à côté du directeur.

M. Dauge estime par ailleurs que la volonté de coopération entre services diplomatiques et consulaires, qui a donné lieu à différentes formules de gestion intégrée (Consulat franco-allemand à Calcutta par exemple) ou de partage d'installations matérielles, devrait être étendue aux centres culturels.

- redéfinir la notion de centre culturel

Un centre culturel est trop souvent conçu comme une vitrine de la France, au lieu de se transformer en une véritable plate-forme d'échanges et de production, en « un lieu de rendez-vous ouvert aux cultures d'ici et d'ailleurs ».

Il faudrait à tout le moins, estime-t-il, que les instituts situés dans les quinze agglomérations principales en matière de création culturelle puissent tester de nouvelles pratiques d'échanges et de confrontation des cultures. Dans ces villes, note-t-il, « nous ne sommes pas actuellement au niveau ; il faudrait aujourd'hui y aller avec un plan quinquennal de développement à élaborer avec les centres culturels ».

Les craintes de dilution de l'action du centre culturel et de « saupoudrage » ne sont pas justifiées, précise-t-il, dès lors que notre action s'inscrit dans un projet politique fort.

- identifier une tête de réseau

Il est nécessaire d'identifier clairement une instance de commandement et d'élaboration d'une stratégie.

En ce qui concerne l'organisation, le rapport Dauge estime que la principale faiblesse est le fonctionnement de l'interministériel. Alors que l'action culturelle extérieure devrait être un domaine partagé entre les ministères des affaires étrangères, de la culture, de l'éducation nationale, de la recherche, « le Quai d'Orsay veille jalousement à conserver un quasi-monopole en la matière ».

M. Dauge juge cette situation parfois dommageable du fait des comportements de contournement qu'elle provoque de la part des autres ministères et des collectivités locales.

Le renforcement de l'interministériel pourrait passer par la création d'une délégation interministérielle à l'action culturelle extérieure, la mise en place d'un Haut conseil à l'action culturelle à l'étranger qui associerait les représentants de la société civile, ou la constitution d'une Agence en charge des centres culturels à l'étranger et des alliances françaises, associant au sein de son conseil d'administration les divers ministères concernés, ou plus simplement encore, par la mise en place de procédures de concertation.

b) Les initiatives du ministère

De nouveaux moyens de suivi budgétaires et d'évaluation sont entrés en vigueur le 1er janvier 2001. Ils permettent de disposer d'un tableau de bord de plus en plus complet des situations budgétaires et des activités. Un dispositif d'évaluation a aussi été mis en place.

La question des recrutés locaux a également fait l'objet d'une étude dont les résultats devraient permettre une gestion plus rigoureuse sur la base de directives diffusées dans les ambassades et d'une mesure budgétaire nouvelle permettant à partir de 2002 de résorber les anomalies.

Une note d'orientation générale a été élaborée à l'issue de la consultation de l'ensemble des agents intéressés (responsables d'établissements, des services culturels et des ambassades, de la Direction générale de la coopération internationale et du développement).

Outre la redéfinition des missions, la mise en place de moyens budgétaires nouveaux est prévue en 2002 ; ils permettront notamment de renforcer et de diversifier les programmations culturelles des établissements situés dans les principales villes-cibles, de développer des programmes favorisant le débat d'idées, d'améliorer la politique de constitution de centres de ressources sur la France contemporaine dans les bibliothèques des établissements et de renouveler le matériel et le mobilier (dans les salles de cours en particulier).

Votre rapporteur estime de son côté que l'évolution du monde implique que l'on envisage la réforme de la carte des centres culturels. A titre d'exemple, il apparaît manifestement opportun de redéployer vers l'Europe de l'Est un réseau actuellement extrêmement bien maillé à l'Ouest.

B. L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ACTION ARTISTIQUE

L'Association française d'action artistique (AFAA) joue un rôle déterminant dans l'action culturelle et artistique extérieure de la France. Ce rôle a été précisé en 2000 à l'occasion d'une modification des statuts de l'association.

La réforme des statuts a été en particulier l'occasion de préciser les missions de l'AFAA et le rôle du ministère de la culture dans la planification de son activité.

L'AFAA est ainsi expressément devenu l'opérateur du ministère des affaires étrangères et du ministère de la culture pour la coopération artistique ; le développement culturel ; la formation, destinée au personnel du réseau des établissements culturels français à l'étranger ; l'ingénierie culturelle. Son champ d'action, qui couvre le spectacle vivant, les arts plastiques, l'architecture et le patrimoine, ne s'étend pas au cinéma ni au livre.

La réforme des statuts est aussi à l'origine d'une convention tripartite entre le ministère des affaires étrangères, le ministère de la culture et l'AFAA. Cette convention entérine la caducité de l'ancienne répartition des compétences entre le ministère des affaires étrangères, chargé « d'exporter » la culture française, et celui de la culture, spécialisé dans « l'importation » des cultures étrangères. L'AFAA est le lieu privilégié de la rencontre et de la combinaison de ces deux démarches. La convention tripartite prévoit l'organisation de réunions annuelles de cadrage permettant de fixer les grands objectifs de l'AFAA. Le ministère des affaires étrangères a reçu la tâche spécifique de déterminer les zones où le renforcement de la présence des artistes français apparaît opportun.

Votre rapporteur se propose d'appuyer, dans le prochain avis budgétaire de votre commission, sur le constat de deux années d'application de la réforme, un premier bilan des résultats de cet effort de repositionnement dans un cadre interministériel affermi.

EXAMEN EN COMMISSION

Au cours d'une séance tenue le mercredi 21 novembre 2001, sous la présidence de M. Jacques Valade, la commission a examiné le rapport pour avis de **Mme Danièle Pourtaud, sur les crédits des relations culturelles scientifiques et techniques extérieures inscrits dans le projet de loi de finances pour 2002.**

Un débat a suivi l'exposé du rapporteur.

Mme Marie-Christine Blandin a regretté le fréquent clivage entre le rôle croissant de la coopération décentralisée, et la variété des actions mises en œuvre par les collectivités locales en matière de relations culturelles extérieures, et l'inertie souvent opposée aux demandes d'attribution de bourse qu'il arrive à celles-ci d'appuyer pour faciliter l'inscription d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur situés sur leur territoire.

M. Louis Duvernois a souscrit aux critiques présentées dans le récent rapport de M. Yves Dauge sur le fonctionnement des centres culturels français.

Il a estimé que la rénovation de l'ensemble du réseau d'influence animé par le ministère des affaires étrangères, qui consomme près de la moitié de ses crédits, était indispensable.

Il a rappelé que l'apprentissage du français était en régression constante, y compris dans des pays de tradition francophone comme l'Italie ou la Suisse. Notant que l'apprentissage du français avait souvent lieu dans les établissements de l'Alliance française, largement tournés vers des partenariats avec le secteur privé, il a regretté la tendance des services culturels des postes diplomatiques à transposer les pratiques des administrations centrales et a souhaité que l'idée de diplomatie culturelle, qui implique la création de liens étroits avec des partenaires privés locaux, inspire de plus en plus le comportement des agents.

Exprimant son soutien au renforcement de TV5, et se félicitant de l'unification de Satellimages TV5 et de TV5-Amériques, il a regretté la faiblesse de l'opérateur francophone sur les grands marchés porteurs que sont

les Etats-Unis et le Japon. Si la diffusion de TV5 sur un deuxième satellite aux Etats-Unis est une initiative opportune, il n'en faudra pas moins vérifier dans un an les résultats concrets des choix actuels. Il a demandé quelle était la fiabilité des mesures d'audience présentées par TV5.

M. Louis de Broissia a enfin jugé très insuffisant le crédit de 2 millions de francs accordé au programme FLAM, destiné à favoriser l'apprentissage de notre langue par les élèves français scolarisés dans des établissements étrangers et a souhaité que la commission propose d'augmenter ces crédits qui satisfont un besoin important exprimé par les Français expatriés.

M. Michel Guerry, évoquant lui aussi la diminution de l'apprentissage du français, a regretté que l'insuffisance des bourses versées aux élèves français interdise l'accès des établissements français à l'étranger à de nombreux enfants issus des classes moyennes. Il a rappelé que les droits d'écolage se situaient entre 10.000 et 50.000 francs et a estimé que la mesure nouvelle prévue en faveur des bourses était insuffisante au regard de la situation. Il conviendrait de résorber l'écart entre le coût budgétaire d'un enfant scolarisé en France, évalué à 29.000 francs, et celui d'un enfant scolarisé dans un établissement du réseau de l'AEFE, évalué à 10.000 francs.

Le meilleur moyen d'y arriver, a-t-il indiqué, serait d'obtenir la contribution du ministère de l'éducation nationale à l'effort consenti en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

Il a enfin regretté les difficultés d'accès aux universités françaises des élèves, français ou étrangers, issus des établissements de l'AEFE, rappelant que le ministre des affaires étrangères s'était engagé à ce que l'ensemble des élèves français aient accès aux universités françaises à partir de 2002.

M. Ivan Renar a rappelé que de nombreux centres culturels français à l'étranger travaillaient dans des conditions difficiles et que certains centres avaient été fermés en Allemagne. Il a estimé que la place du français à l'étranger était liée à celle que la France accorde aux langues étrangères, dont il importe donc de développer le rôle.

S'appuyant sur le cas de la ville de Baalbek, au Liban, où la demande d'enseignement français est en forte progression depuis l'installation d'une municipalité non intégriste, il a relevé l'importance des besoins non satisfaits, et a regretté que de nombreux libanais francophones et francophiles soient dans l'impossibilité de donner un enseignement français à leurs enfants.

Il a aussi regretté la faiblesse des crédits culturels des ambassades.

Rappelant les succès actuels du cinéma français à l'étranger, il a enfin demandé s'il existait des aides pour favoriser le passage en salle des films français.

M. Jacques Legendre a constaté l'existence d'une distorsion entre l'effort financier consenti en matière de politique culturelle extérieure, d'une part et, d'autre part, l'insuffisant souci de maintenir le rang du français en France à l'étranger.

Se déclarant satisfait de l'évolution des moyens octroyés à l'action culturelle extérieure, ainsi que de l'avancement de la réforme de TV5, il a regretté que l'effort consenti dans ces domaines le soit aux dépens des crédits de la coopération au développement. Il a aussi relevé la faible évolution du nombre des étudiants étrangers en France et la modestie des moyens mis à la disposition d'Edufrance, rappelant par ailleurs les problèmes auxquels les étudiants étrangers de heurtent pour obtenir des visas.

Il a enfin proposé à la commission d'émettre un vœu en faveur de la réouverture rapide du lycée français de Kaboul.

Mme Danièle Pourtaud, rapporteur pour avis, a présenté les réponses suivantes :

- les moyens de l'action culturelle extérieure sont nécessairement modestes par rapport à l'immensité des tâches à remplir, aussi est-il utile que les parlementaires se mobilisent pour obtenir l'augmentation des dotations ;

- une partie très significative de l'action culturelle extérieure de la France est le fruit de l'initiative des collectivités locales. Il conviendrait d'entreprendre un bilan de cet aspect de notre politique ;

- le rapport Dauge sur les établissements culturels à l'étranger montre que certains besoins sont mal satisfaits. Certaines évolutions sont nécessaires. Il s'agit en particulier du redéploiement géographique du réseau. L'exemple de l'Allemagne, où le maillage peut apparaître excessif compte tenu de la rapidité des moyens de transport et de l'existence de la chaîne Arte, est significatif à cet égard ;

- l'enseignement du français régresse, encore que le nombre des locuteurs augmente. Les établissements français à l'étranger font face à l'insuffisance du nombre de places disponibles et à au niveau élevé des frais d'écolage. Le ministère des affaires étrangères est conscient des problèmes que cette situation pose aux ressortissants français, ainsi d'ailleurs qu'aux enfants étrangers issus des classes moyennes, de plus en plus écartés de nos établissements. La réforme récente du système des bourses et l'abondement régulier des crédits correspondants est une première réponse à cette situation. En ce qui concerne les élèves étrangers, s'il est frustrant de ne pas répondre à l'ensemble des demandes d'accueil, on ne saurait non plus considérer que le rôle des établissements français est de pallier les défaillances de l'enseignement public national. Un équilibre doit être trouvé entre l'intérêt d'appuyer notre politique d'influence culturelle sur l'efficacité de notre réseau

éducatif et la nécessité de ne pas encourager l'affaiblissement de l'enseignement public national ;

- une collaboration étroite entre le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale favoriserait sans doute l'augmentation des moyens mis à la disposition de l'enseignement français à l'étranger ;

- les estimations d'audience de TV5, à distinguer du chiffre de 130 millions de foyers initialisés, c'est-à-dire pouvant accéder aux programmes de la chaîne, sont fiables car ils procèdent d'enquêtes effectuées sur place. Au demeurant, l'augmentation des recettes de publicité de TV5, qui prend appui sur l'évaluation de l'audience par les annonceurs, confirme la pertinence de ces mesures ;

- les faibles performances de TV5 sont plus critiquables aux Etats-Unis qu'au Japon dans la mesure où des moyens importants sont engagés sur le continent américain, dont on est en droit d'attendre des résultats. La progression de l'audience y passera vraisemblablement dans les prochaines années par le développement du sous-titrage des programmes ;

- l'un des services rendus par Edufrance aux étudiants étrangers est la prise en charge de la préinscription dans les universités, ce qui contribue à résoudre les difficultés rencontrées dans ce domaine ;

- il existe 151 centres culturels français à l'étranger, généralement animés par un personnel extrêmement dévoué. Une mesure nouvelle de 20 millions de francs est inscrite dans le projet de budget pour 2002 en faveur de ces centres ;

- il est délicat pour le rapporteur pour avis sur les crédits des relations culturelles extérieures de prendre dans son rapport position sur l'évolution de la politique de coopération au développement, qui n'entre pas dans ses attributions ;

- Edufrance contribue à l'augmentation du nombre des étudiants étrangers en France en agissant comme une structure de concertation entre les différents acteurs nationaux, sans se substituer aux universités et aux grandes écoles qui souhaitent conserver une démarche autonome dans le domaine de l'accueil. Ce dispositif récent et encore un peu expérimental a bénéficié à un millier d'étudiants qui se sont cette année adressés à lui pour organiser et payer leur scolarité en France. Ce chiffre significatif montre que l'action d'Edufrance commence à être reconnue dans un certain nombre de pays, spécialement d'Afrique et d'Amérique latine, qui n'ont pas une forte tradition de scolarisation dans l'enseignement supérieur français. Le nombre total des étudiants étrangers en France a été de 172.000 en 2001, chiffre en augmentation de 12.000 par rapport à 2000. Ce progrès est vraisemblablement aussi le résultat de l'évolution de la politique des visas.

Au terme de ce débat, la commission a décidé de donner **un avis défavorable à l'adoption des crédits pour 2002 des relations culturelles scientifiques et techniques.**

*

* *